

14 août 1973, Québec

Conférence de presse au sujet d'un colloque sur le États-Unis

M. BOURASSA: Je pense que vous êtes au courant de ce débat qui existe depuis plusieurs années aux États-Unis. Il est normal que nous aussi puissions examiner, même si nous n'avons pas exactement les mêmes problèmes de croissance même problèmes de croissance économique il y avait disons jusqu'à il y a quelques mois un problème de croissance économique aigue, la situation s'est rétablie en bonne partie mais il reste encore beaucoup à faire en en termes quantitatifs sur le plan de la croissance, cela ne nous empêche pas d'examiner les aspects qualitatifs de cette croissance. Ce n'est pas un colloque qui a un but électoral mais il est possible que les idées qui en ressortent puissent se refléter dans le programme du parti.

JOURNALISTE: M. MacPherson.

M. MacPHERSON: M. Bourassa dit qu'il avait été passée de la possibilité d'élections générales à l'automne déclencher des élections à l'automne?

M. BOURASSA: J'ai bien l'impression que je vais être obligé de répondre à cette question à tous les jours et de répéter exactement la même réponse. On parle d'élections partielles pour une demi-douzaine de comtés. On parle d'élections partielles pour deux comtés. On a parlé d'élections générales. Tout ce que je puis vous dire c'est que je ne vois pas de raisons actuellement pour faire des élections précipitées au Québec et ces élections auront lieu au moment opportun pour tous les Québécois.

JOURNALISTE: Est ce qu'il y a d'autres questions sur le même sujet?

JOURNALISTE: Qu'en est-il de la possibilité d'élections partielles dans dix ou on onze comtés?

M. BOURASSA: Je ne veux pas déplaire au collègue qui a émis cette hypothèse, ce peut être une hypothèse qui peut être considérée, mais ce n'est pas prévu.

JOURNALISTE: M. Gilles-Philippe Delorme.

M. DELORME : Est-ce que vous avez le sens chronologique M. Bourassa? En mai 1969 il y avait ce colloque à Montmorency suivi, douze mois après d'élections. Est-ce que vous avez l'intention d'appliquer...

M. BOURASSA: Les élections au Québec ont lieu normalement, d'après les journalistes et les commentateurs, douze à quinze mois avant le terme légal.

JOURNALISTE: On peut donc conclure que dans une douzaine de mois après votre...

M. BOURASSA: C'est-à-dire que vous concluez ce que vous voulez.

JOURNALISTE: Est ce qu'il y a d'autres questions?

JOURNALISTE: M. Bourassa, il reste quand même qu'il y a deux comtés ou il n'y a pas de représentant, est ce que vous entendez faire des deux comtés?

M. BOURASSA: J'ai dit qu'il y avait une très grande possibilité qu'il y ait des élections partielles cet automne dans ces deux comtés. Mais nous sommes le 14 août et l'automne se termine le 21 décembre.

JOURNALISTE: Est ce qu'il y a d'autres questions?

M. PICARD: M. Bourassa, sur le colloque comme tel, c'est une des premières fois, personnellement, que je remarque l'emploi du mot « souveraineté » dans la phraséologie libérale. Est-ce que ça marque une certaine nouvelle chose que veut apporter le Parti libéral ou si c'est dans le cours normal des choses?

M. BOURASSA Cela m'étonne, M. Picard, que vous me posiez cette question parce que j'en avais parlé avec vous sur le Boeing-747, le 30 novembre dernier lorsque nous revenions ensemble de Londres. Je vous avais parlé de la souveraineté culturelle dans le fédéralisme économique et vous aviez vous même fait un papier très intéressant là-dessus au point même que vos collègues vous avaient taquiné. Vous me dites que c'est la première fois que vous entendez parler de ça. Je m'étonne que vous même vous me disiez ça parce que vous avez rapporté mes paroles sur cette question. Je pense qu'il est normal ... on voit ce qui se fait dans le Marché Commun, on voit ce qui se fait dans d'autres régions du monde. Pour le Parti libéral ce ne sont pas les formules politiques traditionnelles du 19e siècle qui doivent convenir à la situation du Québec, c'est plutôt de nouvelles formules qui commencent à s'exprimer dans d'autres régions du monde et qui vont permettre au Québec de jouer le rôle le plus positif possible dans ce que j'appelle la communauté économique transnationale, et quel doit être le rôle du Québec en Amérique du Nord dans cette communauté économique.

JOURNALISTE: Est ce qu'il y a d'autres questions sur le même sujet?

JOURNALISTE: Mr. Bourassa, is that true that I do not think that the Liberal Party has formally studied any question concerning sovereignty since the time that René Lévesque was kicked out of the Party? That was the last time that anything concerning sovereignty or associates states was considered.

M. BOURASSA: I think he will have time to look exactly at what is said and what is announced this morning. What I am only saying is that could be the role of Quebec. We are not saying we are considering independance, not at all, on the contrary. We are saying that political independance is an obsolete concept in those years in the twentieth century because political independance in an obsolete concept that we are role Quebec could play in the international economic community. century when we are looking at what is going on in other regions of the world. And it is considering what kind of And this. Includes obviously, in our view, we. strongly believe, we do not see any alternative, toht we should have a federal link with the rest of Canada. And the Separatist Partys tip to now, was completely unable to demonstrate that there is no need for such a federal link. They even admit, that they will.' have a common market. And, as I said very often, when you accept a common market at the level which is existing now. of a' State intervention in the edonomic field, there is a very high level

of State, interventions in the economic field, when you accept a common market in a modern economy, you have to accept a federal link.

So, there is no questions; for us, of studying the traditional independence but we want to have a discussion of what kind, inside the federal system, within the federal system, which for us is absolutely essential, what kind of interdependence the Quebec could have. Is that clear for you? Province of Newfoundland.

JOURNALISTE. Un instant, N. Lesage. Est-ce que c'est sur le même sujet? D'accord,

M. GIRARD: M. le premier ministre, il semble que, depuis quelques semaines, sinon quelques mois, vous avez cessé de faire mention, très souvent, comme vous le faisiez auparavant, au fédéralisme rentable. Cela a été un des slogans de 1970. On dirait que vous l'abandonnez. Est-ce que je me trompe?

M. BOURASSA: Malheureusement oui, vous vous trompez, parce que les faits démontrent clairement que le fédéralisme est rentable pour le Québec. Il est rentable sur le plan financier, il est rentable sur le plan économique. Si, vous me permettez de mentionner les chiffres du chômage, ce matin, on a 159 000 nouveaux emplois, de juillet 1972 à juillet 1973. Cela fait une moyenne, j'y arrive justement de 125 000 nouveaux emplois pour les sept premiers mois. Je pense que c'est la meilleure année économique de l'histoire du Québec. Cela suppose une collaboration dans un régime fédéral. Et, plus que cela, c'est que la proportion des nouveaux emplois au Québec, est supérieure à la proportion de sa population. C'est donc une preuve éloquente de l'efficacité des politiques proprement québécoises.

Dans le domaine social, vous avez la question des allocations familiales, dans le domaine culturel, vous voyez actuellement les gestes que nous posons, dans le domaine des communications, les sommes additionnelles que nous affectons à des programmes culturels.

M. DELORME: Mais, M. Bourassa, permettez-moi de préciser.

M. BOURASSA: De m'interrompre, oui.

M. DELORME Le fédéralisme rentable, justement, le conflit Ottawa-Québec sur les communications n'est peut-être pas une preuve de votre thèse, mais l'envers de votre thèse. fait une moyenne – j'y arrive justement – de 125 000 nouveaux emplois mais. Je pense que c'est la meilleure année économique de l'histoire pour les sept premiers du Québec. Ceci suppose

M. BOURASSA: Non mais, M. Delorme, je ne sais pas si vous pensez que, dans n'importe quel régime, que ce soit l'indépendance ou le fédéralisme absolu, vous n'auriez pas de conflits entre deux niveaux de gouvernement. Il y a des discussions entre Montréal et Québec, comme entre Québec et Ottawa et Ottawa et Washington et Washington et les Nations Unies. Je pense que vous devez le constater vous-même. Alors, il ne faut pas penser qu'il est absolument impossible d'avoir des discussions entre deux niveaux de gouvernement. Ce qui est essentiel, c'est que le gouvernement du Québec puisse agir à l'intérieur du régime fédéral

pour, disons, affirmer sa souveraineté culturelle, comme il l'a fait depuis quelques mois, même si cela suppose des discussions ou même des conflits temporaires avec l'autre niveau de gouvernement. Je pense que c'est une formule autrement préférable à, disons, une brisure brutale avec toutes les blessures sociales et économiques que cela pourrait comporter pour les Québécois.

M. GIRARD: Mais ce n'était pas ma question très précisément, M. le premier ministre.

M. BOURASSA: Il y en a eu trois ou quatre en même temps.

M. GIRARD: La première question, M. le premier ministre, était à savoir pour quelle raison vous n'utilisiez plus aussi souvent que vous le faisiez auparavant le thème du fédéralisme rentable, lorsque vous preniez la parole; pourquoi vous l'aviez abandonné?

M BOURASSA: Pas du tout. Demandez-le à vos confrères. À chaque congrès régional, j'en ai parlé, mais c'est peut-être eux qui, parce qu'ils m'en entendent parler souvent, décident de moins le rapporter. Mais si vous aviez été présent à toutes les réunions, je le mentionne. Il n'y a aucun changement dans la politique du gouvernement là-dessus.

JOURNALISTE: M. Lesage.

M. LESAGE: Le gouvernement fédéral a annoncé, hier, certaines mesures pour tenter de contrôler la hausse du coût de la vie. Je voudrais savoir ce que vous pensez de ces mesures et j'aimerais savoir surtout si votre gouvernement a l'intention d'adopter, lui aussi, certaines mesures. Je pense, par exemple, aux pensions ou aux différentes allocations.

M. BOURASSA: Pour la dernière partie de la question, nous allons en discuter demain matin, au conseil des ministres. Je dois vous dire quand même qu'on a déjà adopté des mesures. Sans me décerner un certificat de prévoyance, je peux quand même dire que, dans le cas des conventions collectives, nous avons tenu compte de la possibilité d'une hausse du coût de la vie, puisque nous allons distribuer, dans quelques semaines, environ 35 000 000 \$ aux 200 000 travailleurs des secteurs public et parapublic, à cause d'une augmentation du coût de la vie, qui est de 4,5 % plutôt que de 2,8 %.

Ces secteurs – et la très grande partie de ces travailleurs sont des salariés moyens ou des petits salariés – pourront avoir une protection additionnelle, en raison d'une décision du gouvernement négociée avec les syndicats, en ce qui a trait au coût de la vie. En ce qui a trait aux annonces qui ont été faites par le gouvernement fédéral hier, on doit constater qu'elles ont été faites d'une façon sélective dans une première étape. Il y a eu d'autres mesures auparavant. Dans cette étape-là elles ont été faites d'une façon sélective et je pense qu'on doit les considérer d'une façon positive. Malheureusement je n'ai pas eu le temps d'examiner toutes leurs implications, j'ai commencé à le faire ce matin et cet après-midi je dois faire un commentaire là-dessus.

en a été question à Charlottetown. Est-ce que vous et les autres...

M. BOURASSA: J'avais, moi-même, suggéré au gouvernement fédéral d'agir d'une façon sélective dans certains secteurs et si vous voyez les recommandations qui ont été

faites par les premiers ministres, par exemple, pour ce qui a trait à l'effet de l'inflation sur les catégories défavorisées de la population, sur les groupes qui en ont le plus besoin, si vous voyez les affirmations ou les recommandations des premiers ministres provinciaux, vous voyez qu'on en a au moins partiellement tenu compte dans les décisions qui ont été prises hier matin.

JOURNALISTE: Une autre question sur le même sujet. Je voudrais revenir sur la réponse que vous avez donnée à M. Lesage tout à l'heure. Vous avez dit que le conseil des ministres étudierait demain la possibilité d'augmenter certaines pensions, est ce que dans votre esprit il s'agit principalement des pensions d'aide sociale ou d'allocations d'aide sociale?

M. BOURASSA: Principalement, oui. Il y avait des annonces qui ont été faites hier par le gouvernement fédéral sur la contribution du gouvernement fédéral là-dessus. Nous devons l'examiner. D'ailleurs, on en avait déjà parlé la semaine dernière, alors, ce n'est pas nouveau. La semaine dernière M. Castonguay et moi-même et le conseil des ministres, nous avons discuté des moyens à prendre vis-à-vis des catégories, dans la juridiction des provinces, des personnes qui peuvent souffrir d'une façon particulière de l'inflation.

JOURNALISTE: Dernière sous-question.

JOURNALISTE: Les assistés sociaux seront les premiers...

M. BOURASSA: Oui, normalement. Parce que dans le cas des salariés j'ai mentionné ce qui avait été fait.

JOURNALISTE: Sur le même sujet monsieur.

JOURNALISTE: Mr. Boptassa, you mentioned that in the section of public administration, talked of citizen, you about the forms of pressure by citizen committees and so on, some new forms of pressure by citizens. I would like, if you could elaborate a little bit on do what the party will. Were you afraid that citizen committees and the worker committees are working against the democratic system in becoming a little bit too radical? Are you trying to secure the Liberal Party into taking direct action with citizen. committees in introducing a political element into it?

M. BOURASSA: We were always very open minded for citizen committees. I think they were, in many cases able to come to parliamentary commissions and to give their view point, as to legal aid and medicare and all those questions. I think I could satisfy a lot of is claimed by the citizen committees and my own riding in Montreal downtown when I was member of parlement having discussions with those citizens' committees contrary we do not have any bias against them. I think this is a form of democracy which is becoming more and more active in our society and I think it is normal that the government should consider them.

JOURNALISTE: How can you see that they would be integrated in the democratic system, they work entirely outside the legislative. system.

M. BOURASSA: They do not work outside the legislative system because they are coming to the parliamentary commissions.

JOURNALISTE: Sur le même sujet, M. MacPherson. Sur le même sujet, M. Gilles Morin.

M. MORIN: M. Bourassa, je reviens au programme à la suite de la période de discussion. Est-ce que les conclusions maintenant dégagées pourraient influencer à court terme la législation ou encore les décisions administratives du gouvernement d'ici à la fin de votre présent mandat?

M. BOURASSA: Vous me demandez: Est ce qu'il est possible? Il est certainement possible que les conclusions qui vont s'en dégager puissent être un élément de notre législation ou de notre programme éventuel lors des prochaines élections lorsqu'elles auront lieu. Vous connaissez le fait que plus de la moitié des résolutions du parti libéral votées à ces congrès annuels se retrouvent dans la législation du gouvernement. Alors, il est certainement possible que les conclusions puissent jouer un rôle dans le programme éventuel du parti.

JOURNALISTE: Et dans la législation.

M. BOURASSA: Puisque dans notre parti, ce qui est dans le programme se retrouve éventuellement dans la législation, forcément.

JOURNALISTE: Est ce qu'il y a d'autres questions sur le même sujet? M. Pierre O'Neil.

M. O'NEIL: Si vous décidez de tenir des élections partielles, est-ce possible ou éliminez-vous complètement l'hypothèse...

M. BOURASSA: Je n'élimine jamais aucune hypothèse, mais je dois vous dire qu'actuellement ce n'est pas dans mes plans de tenir cinq ou six élections partielles. C'est une hypothèse que vous avez émise et que je respecte, mais ce n'est pas dans mes plans actuels.

MODERATEUR: Sur le même sujet, M. Delorme.

M. DELORME: Sur le même sujet ou dans son prolongement direct, est ce qu'au cours des dernières semaines, M. Bourassa, le ministre des Affaires sociales, M. Castonguay, vous a laissé entendre, d'une façon ou d'une autre, qu'il avait l'intention de ne pas terminer son mandat?

M. BOURASSA: J'ai lu plusieurs choses là-dessus ...

M. DELORME: Je vous demande précisément si M. Castonguay, au cours des dernières semaines, vous a laissé entendre, d'une façon ou d'une ne pas terminer son mandat.

M. BOURASSA: M. Castonguay va terminer son mandat. Quant à ce qu'il se représente, c'est une tout autre question.

M. DELORME: Non, mais est ce qu'il termine?

M. BOURASSA: Il va terminer son mandat.

M. DELORME: Là est l'objet de ma question.

MODERATEUR: Mademoiselle Gallichan.

MLLE GALLICHAN: Je vais vous poser ma question, M. Bourassa. Il y a eu des fins au glissements, en fin de semaine dans le comté de Portneuf et les députés créditistes fédéral et au provincial ont demandé au gouvernement du Québec de faire pression auprès du gouvernement fédéral pour que cette zone soit considérée comme sinistrée. Est-ce que vous avez effectivement l'intention de faire cette demande?

M. BOURASSA: J'ai voulu y aller hier, vers cinq heures, mais la température ne m'a pas permis de m'y rendre en hélicoptère mais j'ai communiqué avec le maire, par la suite, et, à trois heures cet après-midi ils doivent me présenter la résolution qu'ils ont adoptée hier au conseil.

JOURNALISTE: À votre bureau?

M. BOURASSA: À mon bureau, je crois, oui, à mon bureau, certainement. On va en discuter demain au conseil des ministres.

MODERATEUR: M. Jean-Claude Picard.

M. PICARD: Sur autre sujet, M. le premier ministre. Ma question touche les choses écrites par les journaux, depuis un bout de temps, concernant l'affaire Laporte. Pourriez-vous nous dire clairement si vous avez eu, avant le moment de la formation de votre cabinet, des informations à l'effet que M. Laporte pouvait être, de quelque façon, lié à des éléments du monde interlope?

M. BOURASSA: J'ai répondu là-dessus à l'Assemblée nationale; je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai dit là-dessus, Je n'ai pas eu de contacts avec les autorités policières et je n'ai pas reçu de rapport de police pour ce qui a trait aux relations de M. Laporte avec le monde interlope. Je voyais un article, ce matin, dans un journal de Montréal, qui disait que j'avais reçu des avertissements de M. Patenaude; encore là, c'est absolument faux. J'ai communiqué avec M. Patenaude il y a quelques instants et jamais M. Patenaude n'a communiqué avec moi pour m'avertir que des personnages politiques pouvaient avoir des relations avec la pègre.

JOURNALISTE: Ce que vous avez dit aussi, à l'Assemblée nationale, si je me souviens bien, c'est que vous aviez seulement entendu des rumeurs ou des colportages. Est-ce qu'à la suite de cela vous avez pris un certain nombre de mesures administratives, de prudence administrative vis-à-vis de M. Laporte ou vis-à-vis de ses principaux collaborateurs?

M. BOURASSA: Je pense que la meilleure façon de répondre à cette question-là, puisque M. Laporte est décédé et qu'il n'est pas là pour se défendre devant toutes ces attaques... On parle de ministres, de députés et la seule personne qu'on nomme, dans ce

genre d'articles, c'est la personne qui est décédée, qui n'est plus là pour se défendre. Cela révèle le degré d'honnêteté intellectuelle de ceux qui répandent ces choses puisque la seule personne qu'on mentionne est décédée.

Tout ce que je puis vous dire, c'est que je n'ai pas à révéler les mesures de prudence administrative que j'ai pu prendre dans un cas ou dans un autre. J'ai dit que tout chef de gouvernement recevait, normalement, des mises en garde de toute nature, touchant la santé, l'expérience, la compétence ou l'intégrité des personnes qui peuvent être pressenties pour faire partie du cabinet. On doit quand même constater les résultats. La meilleure façon, je pense, de juger de la valeur d'une administration, c'est en constatant les résultats et personne n'a pu démontrer quoi que ce soit. On a tout dit sur Pierre Laporte, mais personne n'a pu démontrer quoi que ce soit lorsqu'il a été ministre ou n'a trouvé un seul geste qui aurait pu être considéré comme favorisant le monde interlope.

Si on regarde cette situation-là, c'est un élément très important, je pense, de la situation; il faut quand même distinguer entre des rencontres qui peuvent être faites pour toutes sortes de raisons, surtout dans des périodes pré-électorales, et des gestes pouvant favoriser ou pouvant être la suite de ces rencontres. Bien au contraire, dans les rapports mêmes de police qui ont été rendus publics, s'ils sont authentiques, on voit que les personnes se plaignent amèrement de voir les poursuites, les descentes et les arrestations se poursuivre.

[MODERATEUR: M. Girard. Un instant. Vous allez procéder par ordre, si voulez, messieurs. Dernière sous-question, M. Picard.

M. PICARD: Oui, dernière question. Vous ne niez pas, quand même, M. le premier ministre, avoir posé des gestes de prudence administrative à l'endroit ou de M. Laporte ou de ses principaux collaborateurs comme M. Côté ou M. René Gagnon.

M. BOURASSA : J'ai dit que dans le cas de M. Laporte, je n'ai pas à révéler les gestes que je peux poser, étant donné qu'on n'a prouvé absolument rien; je ne vois pas pourquoi dans son cas à lui, je dirais: J'ai posé tel geste et tel geste de prudence administrative et que je dis en même temps: Par équité vis-à-vis de tous les autres et par équité vis-à-vis de la mémoire de Pierre Laporte, je ne dirais pas les gestes que j'ai pu poser. J'ai dit que j'ai agi comme un chef de gouvernement doit agir, c'est-à-dire d'une façon à assurer le maximum de compétence, d'expérience et d'intégrité de son cabinet.

JOURNALISTE: M. Girard.

M. GIRARD: Vous avez également dit récemment que vous n'aviez pas d'objection à ce que la Commission de police étudie prioritairement, à la reprise de ses travaux à l'automne tout le dossier de Pierre Laporte. Je voudrais savoir d'abord si le ministre de la Justice par intérim?

M. BOURASSA: Oui.

M. GIRARD. Deuxièmement, si à ce titre, vous envisagez la possibilité de renforcer la Commission de police par la nomination de nouveaux commissaires qui viendraient soutenir

ceux existants qui, apparemment, selon ceux qui les connaissent bien n'ont pas tellement d'expérience en matière criminelle? vous êtes encore

M. BOURASSA: Bien, ceux qui les connaissent bien, ce sont des informateurs supposément fiables, je pense que ceux qui sont là actuellement, à mon sens...

M. GIRARD: Je n'ai pas dit qu'ils n'étaient peut-être pas bons.

M. BOURASSA: Non.

M. GIRARD: Ce n'est pas cela que j'ai dit.

M. BOURASSA: Vous avez dit qu'en matière criminelle, ils n'avaient peut-être pas toute l'expérience voulue. C'est votre opinion, je dois vous dire que cette question, j'en discuterai avec le ministre de la Justice à son retour, s'il y a lieu d'agir.

JOURNALISTE: M. le premier ministre...

JOURNALISTE: Un instant, il y a un monsieur qui a demandé la parole.

JOURNALISTE: M. Bourassa, est ce que, il y a quelque temps, M. le juge s'est plaint que la Commission de police n'avait pas assez de pouvoirs pour faire face à Gosselin l'enquête sur le crime organisé? Est-ce que vous avez l'intention de donner plus de pouvoirs lors des audiences qui doivent débiter en septembre?

M. BOURASSA: Par voie législative ou administrative? Parce que je ne sais pas, quand M. Gosselin a fait cette déclaration. Il y a eu quand même des gestes qui ont été posés par la suite, par le gouvernement dans le transfert de l'USECO, et à quels pouvoirs spécifiques référerait

M. Gosselin.

JOURNALISTE: C'est-à-dire que les commissaires se sont plaints, par exemple qu'ils bravaient pas tellement les pouvoirs d'aller chercher des individus qui ont quitté la province. Cela est un des points. Deuxièmement, on s'est plaint que les travaux étaient énormément retardés à l'enquête sur le crime organisé, à cause que certaines personnes décident de ne pas se présenter et justement, ils n'ont pas les pouvoirs pour faire amener de force les individus en question. On en a eu l'expérience durant les audiences de l'enquête sur le crime organisé, à plusieurs reprises.

M. BOURASSA: Pour ce qui a trait sur le plan administratif et budgétaire, j'ai dit que le gouvernement donnerait tout le support pour les amendements qu'il pourrait apporter à la législation. J'en discuterai avec M. Gosselin et avec M. Choquette pour voir si réellement on doit apporter des amendements législatifs. C'est quand même un procédé pas mal plus laborieux que des mesures administratives pour que leur travail soit efficace. Il n'y a pas le moindre doute dans l'esprit du gouvernement, de moi-même et du ministre de la Justice qu'on va donner tous les moyens nécessaires à la Commission de police pour poursuivre son travail contre le crime organisé. Je l'ai dit et je le répète, parce qu'il y a tellement

d'accusations farfelues qui sont faites actuellement contre le gouvernement, il ne faudrait quand même pas oublier qu'on est le premier gouvernement à avoir pris des mesures aussi draconiennes pour combattre le crime organisé.

JOURNALISTE: Sur le même sujet, M. Robert MacKensie.

M. MacKENSIE: C'est un peu connexe c'est sur les événements d'octobre 1970, M. Bourassa. Étant donné que M. Michel Côté, le chef du contentieux de la ville de Montréal, déclarant que quatre jours avant la mort de M. Pierre Laporte, on avait relié Paul Rose à l'auto de l'enlèvement, est ce que vous pouvez nous dire qui a pris la décision de ne pas arrêter Paul Rose?

M. BOURASSA : Je dois vous dire que je pense que cela avait été public, à ce moment-là, qu'il y avait une filature...

M. MacKENSIE: Ce n'était pas public à ce moment-là.

M. BOURASSA : Non, mais par la suite, je pense que cela avait été rendu public...

M. MacKENSIE: Ce qu'on ne savait pas c'est qu'il était relié à l'auto de l'enlèvement, à ce moment-là.

M. BOURASSA : Là, je ne me souviens pas de tous les détails, qui ont pu impliquer la filature de tous ceux qui pouvaient être soupçonnés. La police faisait, a fait et fait encore son travail de la façon la plus efficace possible., La décision qui a été prise à ce moment-là, je ne peux pas vous dire quelle a été et pourquoi est-ce que Paul Rose était directement soupçonné dans le cas de l'enlèvement de Pierre Laporte.

M. MacKENSIE: Il était relié à l'auto,

M. BOURASSA: J'aimerais mieux m'informer davantage de tous les détails, ça fait quand même plus que trois ans. Mais si la police a décidé à ce moment-là de procéder à une filature plutôt qu'à une arrestation immédiate, c'était que cette filature devait la conduire normalement à toutes les arrestations et lui permettre de découvrir l'endroit où se trouvait Pierre Laporte.

M. MacKENSIE : Ma question était...

M. BOURASSA: Là-dessus, je vous réfère à la personne même que vous venez de nommer, M. Mackenzie, Michel Côté qui a dit que l'impossible et c'est cela qui compte, les détails de l'action policière, on peut toujours les juger par la suite subséquentement. C'est toujours facile. Si la filature avait réussi et si on avait trouvé l'endroit où se trouve Pierre Laporte, on aurait dit « bravo » aux forces policières. Comme la filature n'a pas réussi, on se pose toutes sortes de questions.

JOURNALISTE: Est-ce que je peux .. sur les corps policiers.

M BOURASSA : Laissez-moi terminer ma réponse. Ce que je vous dis c'est que la, police a fait le maximum de ce qu'elle pouvait faire pour essayer de découvrir l'endroit où se trouvait Pierre Laporte et toutes les insinuations qui ont été faites là-dessus, à mon sens, son complètement non fondées, les insinuations qui ont été faites sont complètement non fondées. À ce sujet-là, j'ai mentionné hier ou dimanche après-midi, dans une interview pour ce qui a trait à M. Frank Rose. Je lui demandé de nommer l'informateur. J'attends encore qu'il nomme l'informateur en question. Je pense que quand on implique des personnes, qui sont décédées, et d'autre part le chef du gouvernement, il me semble, d'une façon aussi directe, je pense qu'on devrait donner toutes les sources d'information. Autrement, on peut dire n'importe quoi. Il pourrait arriver qu'autrement on puisse dire n'importe quoi, c'est-à-dire que je peux dire que des sources fiables, on m'a dit ceci, on m'a dit cela. On peut accuser n'importe qui.

JOURNALISTE: M. Bourassa, on the same subject, la Presse has stated this morning that more than one minister was involved, in contact with the underworld, that several, three, I think members of the Legislature were also involved a couple of judges and, la Presse said you were adviced of all of this several times. Do you have any comment on that?

M. BOURASSA: I just mentionned that. I said, I just talked with Mr. Patenaude a few moments ago and he said it was flase. I was not adviced of that. That is completely false and again why they do not blame the person. It is so easy to tarnish the reputation of politicians in saying, according to sources, such and such thing has happened. Wby they do not name, they do not say the name? The only name which is mentionned is Mr. Patenaude and I phoned him and he said: I never contacted you personaly to tell you that.

JOURNALISTE: M. Cléroux sur le même sujet.

JOURNALISTE: Quand avez-vous appris le rapport policier dont parlent les journaux... sur le rapport Pierre Laporte et les membres soupçonnés de la pègre?

M. BOURASSA: Pour ce qui a trait au rapport de police, je pense que normalement ce n'est pas le chef du gouvernement à qui on soumet les rapports de police. Je pense que ce sont les autorités policières qui décident d'abord si c'est sérieux d'en parler au ministre de la Justice, et lui décide si c'est sérieux d'en parler au premier ministre. Je n'ai pas eu ces rapports de police en question et je dois, encore une fois, répéter que dans ces rapports de police, il n'y avait aucun élément pouvant relier les rencontres de Pierre Laporte avec la faveur ou les intérêts du monde interlope.

JOURNALISTE: Vous aviez parlé des commérages... Est-ce que ces commérages-là auraient pu influencer votre choix dans vos...

M. BOURASSA: C'est une question hypothétique.

JOURNALISTE: Nouveaux ministres?

M. BOURASSA: ... mais la personne est décédée depuis trois ans je ne vois pas à quoi ça ajouterait aux débat si je vous répondais. Si on m'avait soumis ces rapports de

JOURNALISTE: La question que... Avez-vous demandé à M. René Gagnon de démissionner d'ici à ce que l'enquête de la commission de police soit terminée...

M. BOURASSA: Oui, évidemment personne ne conteste que M. Gagnon ne soit pas vivant. M. Gagnon est en vacances actuellement.

JOURNALISTE: Lui avez-vous demandé, c'est ma question, oui ou non?

M. BOURASSA: M. Gagnon est en vacances. J'attends son retour de vacances. Il n'est pas en fonction.

JOURNALISTE: Monsieur, sur le même sujet, il va falloir terminer. Il reste deux personnes à poser des questions dont M, Girard et ensuite la conférence de presse sera terminée.

M. Girard.

M. GIRARD. M. le premier ministre, est ce que vous avez l'intention d'aller témoigner devant la commission de police? Si on vous le demandait; iriez-vous?

M. BOURASSA: Je vais voir si on me le demande. J'ai répondu, que ce soit à l'Assemblée nationale et à des conférences de presse. J'ai répondu à toutes les questions qui pouvaient m'être posées là-dessus et j'ai donné les réponses les plus complètes qu'un chef de gouvernement puisse donner. Je pense qu'on verra, au moment opportun, si la Commission de police décide...

JOURNALISTE: Mais vous n'avez pas d'objections à aller répéter ou témoigner?

M. BOURASSA: C'est à la Commission de police de voir si elle a les informations suffisantes, à la lumière de ce que j'ai dit à l'Assemblée nationale. Les élections au Québec ont lieu normalement – cela d'après les analystes et les commentateurs – de douze à quinze mois avant le terme légal.

JOURNALISTE: Il faut donc conclure que dans une douzaine de mois après votre...

MODERATEUR: Est ce qu'il y a d'autres questions?

M. BOURASSA: Concluez ce que vous voulez.

JOURNALISTE: M. Bourassa, il reste quand même qu'il y a deux comtés où il n'y a pas de représentant; est ce que vous entendez faire des élections partielles dans ces deux comtés?

M. BOURASSA: J'ai dit qu'il y avait une très grande possibilité qu'il y ait des élections partielles cet automne dans ces deux comtés, mais nous sommes le 14 août et l'automne se termine le 21 décembre.

MODERATEUR: Est ce qu'il y a d'autres questions?

JOURNALISTE: Vous n'avez pas d'objection à aller répéter ou témoigner devant la commission.

M. BOURASSA: C'est à la commission de police de voir si elle a les informations suffisantes, à la lumière de ce que j'ai dit à l'Assemblée nationale.

JOURNALISTE: M. MacPherson et M. Gagnon.

JOURNALISTE: M. Bourassa, vous avez demandé pourquoi les journalistes

M. BOURASSA: Ce que je dis c'est qu'il faut faire des distinctions dans chaque cas. Quand on dit par exemple : Un informateur a rencontré le Premier ministre ou le chef du Parti libéral pour lui dire telle ou telle chose, ce n'est pas la même chose qu'une source d'information.

Alors là on dit un informateur a rencontré, donc c'est un fait, il y a eu une rencontre, mais ce n'est pas une source d'information pour un journal. Je fais enquête parce qu'on ne nomme pas l'informateur sur la personne en question et je vois que ce n'est pas un policier, c'est un détective privé qui veut des contrats d'agences et qui voulait me donner des munitions pour salir l'Union nationale. Plus que cela, c'est une personne qui a des démêlés avec le ministère de la Justice, qui s'est fait refuser un permis pour des raisons que je vous ai mentionnées tantôt, si c'est la personne en question.

Parce que je me souviens vaguement d'avoir rencontré une personne, on rencontre des dizaines et des dizaines de personnes avant une élection, vous le savez, qui nous disent toutes sortes de choses. Alors, c'est pourquoi j'ai demandé au journaliste en question: Est-ce que vous pouvez confirmer si c'est cette personne-là, si c'est ce détective privé? Est-ce que vous pouvez donner le nom? Autrement, on peut accuser n'importe qui. Vous pouvez vous lever vous-même et dire que selon un informateur vous avez rencontré telle personne qui vous a dit telle chose, sans avoir la moindre preuve. Pour ce qui a trait aux autres articles de journaux, qu'on dise qu'il y a des sources fiables, ce sont des sources fiables pour qui? Pour ceux qui veulent salir le gouvernement. De toute manière, cela, c'est une autre question. Qu'on dise qu'il y a des sources fiables, ça, tout le monde le dit, mais qu'on ne nomme pas les noms, qu'on laisse le doute planer sur 25 ministres, sur 108 ou 110 députés ou sur 200 juges, je me demande, je me pose sérieusement la question sur le respect que peuvent avoir ces personnes, et ceux qui les laissent faire, pour les institutions.

JOURNALISTE: À qui faites-vous allusion, M. le premier ministre?

M. BOURASSA: C'est parce que dans un journal ce matin, dans la Presse...

JOURNALISTE: Est-ce que vous l'avez lu dans mon journal?

M. BOURASSA: Non, je parle d'un journal de ce matin... Je veux dire, j'ai pas le temps; malheureusement...

JOURNALISTE: La réponse à ma question.

M. BOURASSA: ... on ne reçoit pas le Toronto Star, ici à Québec, M. McKenzie. Je dois vous dire en toute franchise que je n'ai pas lu vos articles, sauf ceux qui ont été rapportés dans le Devoir ou les parties qui ont été rapportées dans le Devoir.

JOURNALISTE: ...

MODERATEUR: Un instant.

M. BOURASSA: Évidemment, il faut créer 125 000 emplois, il faut quand même accorder du temps à ces questions-là, pas seulement à des articles de journaux. Je parle d'un article d'un journal de ce matin. Vous me posez une question sur un article du journal La Presse qui dit que deux ministres auraient été informés, deux députés ou deux juges. Cela veut dire que tous les ministres, tous les députés et tous les juges se trouvent impliqués par ce genre qui est d'articles qui sont supposés provenir de sources fiables. Le seul nom qui est impliqué dans cet article, c'est M. Patenaude, de l'extérieur du gouvernement. J'ai appelé M. Patenaude et je lui ai demandé. Je lui ai dit: Jamais vous n'avez communiqué avec moi, personnellement, pour dire les choses qui sont mentionnées dans l'article. C'est vrai, il m'a confirmé que jamais. Bon, cela règle le problème.

JOURNALISTE: Est-ce que vous dites, M. Bourassa, que c'est le but de certains journalistes, en faisant de telles nouvelles, de tels papiers, de salir le gouvernement, de salir la réputation des hommes politiques?

M. BOURASSA: Je n'ai pas dit, je fais simplement l'analyse, de l'article en vous question et j'examine ses conséquences. Si vous-même, vous tirez cette conclusion parce que vous trouvez injuste qu'on émette des doutes sur tous les ministres et tous les juges et tous les députés, vous avez le droit de tirer cette conclusion là et dire: C'est injuste de salir, par soupçons et par doutes, sans donner de nom, tous ceux qui sont en politique. Si vous tirez vous même cette conclusion-là, c'est votre liberté de le faire.

MODERATEUR: M. Gagnon.

M. GAGNON: M. Bourassa, vous avez dit tantôt que vous n'avez pas eu de contact avec les autorités policières ni de rapport policier faisant état des bandes sonores avec l'affaire Laporte. Est-ce que le ministre de la Justice, Me Choquette, lorsqu'il est entré en fonctions, vous a avisé que la Sûreté avait en sa possession des bandes sonores impliquant un de vos ministres?

M. BOURASSA: Je n'ai pas à dévoiler les conversations que je puis avoir avec mes collègues ou ceux qui travaillent avec moi. Je pense que j'ai dit, à plusieurs reprises, qu'on reçoit toutes sortes de mises en garde, certaines qui reposent sur des choses favorisant le monde interlope? Est ce qu'il y en a un? Il me semble que c'est important pour la société et pour la population.

JOURNALISTE: Est-ce que l'ex-ministre de la Justice, sous le cabinet Johnson-Bertrand, Me Rémi Paul, vous a déjà avisé que la Sûreté du Québec avait en main ces bandes sonores impliquant M. Laporte?

M. BOURASSA: Je dois vous référer à ce qu'il a dit lui-même, que pour ce qui a trait au rapport, il n'avait pas jugé que c'était suffisamment sérieux pour en prévenir le ministre de la Justice a fortiori.

MODERATEUR: Dernière question.

JOURNALISTE: Est-ce que M. Dupré, son sous-ministre, vous a avisé?

M. BOURASSA: Non, je n'ai pas eu de commentaires. Encore là, ce sont des relations de personnel interne.

MODERATEUR: Messieurs, étant donné que M. Bourassa est disponible, tantôt, pour discuter de toutes ces choses-là, je pense qu'il serait le temps de poser la dernière question. M. Mailhot.

M. GIRARD: Je regrette, ça sera et on ne pourra pas tous écouter, tous entendre et tous comprendre, tous parler en même temps.

MODERATEUR: Écoutez, un instant.

M. BOURASSA: Si le président trouve que la question a déjà été posée, c'est à lui de dire qu'elle a été posée; autrement, je n'ai pas d'objection à continuer.

MODERATEUR: Bon, je pense qu'on peut s'éterniser sur le sujet; il ne faudrait pas répéter les mêmes questions ou les mêmes sujets. Moi, personnellement, ça peut durer toute l'après-midi, je suis disponible, mais je pense que M. Bourassa n'est quand même pas disponible pour tout l'après-midi et il va falloir se limiter.

JOURNALISTE: M. Bourassa, serez-vous en faveur, oui ou non, de l'enquête publique sur tous les événements de la crise d'octobre et pour faire rapport publiquement sur tous les détails, les contacts entre les politiciens ...

M. BOURASSA: On n'est pas pour établir des enquêtes publiques à chaque fois qu'il y a une série d'articles dans les journaux ou les sources ne sont pas nommées. Je ne blâme pas le sérieux des journalistes en question mais s'il faut faire une enquête à chaque fois... Cela a été démenti par Michel Côté, cela a été démenti par...

M. McKENZIE: ...auxquelles a fait allusion M. Côté...

M. BOURASSA: M. Côté a dit que la police avait fait le maximum. Je ne pense pas qu'il y ait...

M. McKENZIE: ...pour dire ça, M. Côté...

M. BOURASSA: Je comprends, M. McKenzie que vous avez travaillé fort. Est-ce que je peux répondre à vos questions? Je comprends que vous avez travaillé fort. Vous vous sentez impliqué personnellement. Mais je vous dis que M. Côté a dit que tout ça aurait pu être dit par tous ceux qui ont travaillé, que le maximum a été fait pour essayer de découvrir l'endroit où se, trouvait Pierre Laporte. Qu'on parle de code présumé dans des lettres; trois

ans après c'est facile. Le maximum a été fait. Quant aux détails de l'opération policière, je ne vois pas en quoi on va reprendre tous les détails des opérations policières. Nous, on est convaincu que la population partage notre opinion, que tout a été fait pour sauver Pierre Laporte. Est ce qu'on doit faire une enquête, reprendre tout ça simplement pour les questions des détails de l'opération policière et de leur efficacité relative à ce moment-là. Il y a des procédés... Indépendamment de la commission d'enquête, il y a des moyens de ... Tous ceux qui sont intéressés à cette question-là peuvent questionner les hommes publics. Cela fait une heure que je suis avec vous et vous me posez toutes les questions que vous voulez là-dessus. Aux commissions parlementaires, c'est la même chose.

M. PHIZICKY: Pendant la crise d'octobre et après vous et M. vous avez dit que vous seriez prêts à publier tous les détails qui ont motivé vos décisions pendant cette période. Ces détails n'ont jamais été publiés. Est-ce que vous ne pourriez pas, étant Vous donné la nature de la crise l'avez dit vous-même, c'était une des plus grandes crises de l'histoire du Canada, Est ce que ce ne serait pas une bonne chose de publier tous les détails pour que le monde, du Canada puisse juger de ce qui est arrivé exactement.

M. BOURASSA: M. Phizicky, je vous réfère au 11 ou au 12 novembre 1970. Il y a eu trois semaines de débat à l'Assemblée nationale. J'ai donné un compte rendu durant, je pense, une heure et demie, de tout ce qui était arrivé. J'ai donné tous les détails, à ce moment-là, sur la question du temps, la lettre, tout ça. Alors, avant de poser cette question ou de la poser une autre fois, je vous réfère au journal des Débats de novembre 1970. Peut-être qu'après la lecture du journal des Débats, je veux dire d'un point de vue objectif, vous allez être satisfait des réponses qui ont été données à ce moment-là. Lisez et vous verrez après.

M. PHIZICKY: M. McKenzie a soulevé les petits détails.

M. BOURASSA: Les petits détails. Alors on va regarder les petits détails.

JOURNALISTE: Concernant cette affaire.

M. BOURASSA: Concernant les petits détails.

JOURNALISTE: M. Robert McKenzie.

M. McKENZIE: J'ai justement une question concernant une réponse que vous avez donnée pendant ce débat en 1970. Vous aviez dit que vous étiez satisfait qu'il n'y avait pas de lien entre les gens à qui on a permis de partir pour Cuba et les gens qui avaient enlevé M. Pierre Laporte. Là, je me base sur les dossiers de cour et non pas sur des... Il est maintenant prouvé qu'il y avait des liens intimes entre les deux groupes. Ce sont des gens qui se connaissaient depuis toujours. Ils ont préparé ensemble les enlèvements et que même les trois... utilisés ont été enregistrés par la même personne. C'est un expert du ministère de la Justice qui l'a dit, qui a témoigné lors du procès de Jacques Rose. Étant donné que cela est connu aujourd'hui, je ne dis pas que vous deviez savoir ça à l'époque, mais regrettez-vous la décision d'avoir offert un sauf-conduit à ces gens à cette époque, alors qu'ils semblent maintenant, de plus en plus, être mêlés à l'assassinat de M. Pierre Laporte.

M. BOURASSA: M. McKenzie, au moment où on a offert le sauf conduit, c'était au début de décembre 1970; c'était je pense... là vous me demandez de me rappeler de tout, trois ans et demi après... Cela avait également été offert durant le mois d'octobre dans les deux cas. Je pense qu'on offrait pour ceux qui libéreraient la personne, le sauf-conduit. Ce qui a été fait au début de décembre, le sauf-conduit qui a été offert, dans le cas de M. Cross et qui avait été offert également dans le cas de M. Laporte...

M. McKENZIE: Et qui avait été retiré.

M. BOURASSA: Après l'assassinat.

M. McKENZIE: Non, après l'ultimatum de six heures...

M. BOURASSA: Lisez l'ultimatum. S'ils avaient accepté le sauf-conduit, s'ils avaient accepté les conditions de l'ultimatum, il n'y avait pas de problème. D'accord! De neuf heures à trois heures du matin, s'ils avaient accepté les conditions.... Bon là, il n'y aurait pas eu de problème. Ces conditions existaient également pour M. Cross et c'est exactement ce qui a été appliqué. Je ne vois pas pourquoi vous...

M. McKENZIE: Une des conditions du sauf-conduit, cela a été déclaré par M. Trudeau, par M. Turner et par vous-même, cela a été que vous donniez l'assurance au peuple canadien que ces gens-là n'avaient pas été mêlés à l'enlèvement et à l'assassinat de M. Pierre Laporte.

M. BOURASSA: Les informations qui nous étaient fournies à ce moment-là, parce que là, ce sont des éléments de preuve qu'on a après trois ans ou après deux ans ou après un an. Dans la mesure où ce que vous dites est exact, je ne vois pas pourquoi vous ne diriez pas la vérité, mais dans la mesure où c'est vrai, dans la mesure où vous avez été bien informé sur les faits et non pas sur...

M. McKENZIE: Sur les dossiers de cour.

M. BOURASSA: ...les informateurs que vous êtes supposé avoir sur les faits. Vous dites-vous même qu'à ce moment-là, lorsque cela a été dit, ça pouvait être vrai. D'accord?

JOURNALISTE: La dernière.

JOURNALISTE: Je vous pose la question, je vous repose la même question. Regrettez-vous aujourd'hui de leur avoir donné un sauf-conduit étant donné qu'il semble qu'ils...

M. BOURASSA: Je ne vois pas pourquoi. Je viens ici, est-ce que par exemple, on me pose la question: Qu'est-ce que vous auriez fait si vous aviez eu devant les yeux les rapports de police supposément authentiques, qu'est-ce que vous auriez fait si vous aviez su, à ce moment-là, qu'entre octobre et décembre, il y avait des liens entre les deux cellules? Je pense que vous me demandez quasiment d'être un surhomme, c'est-à-dire de dire exactement à ce moment-là, dans le contexte, qu'est-ce que j'aurais fait. Je ne peux pas me souvenir de tous les éléments qui pouvaient exister et qui pouvaient influencer mon jugement. Pour me répondre d'une façon franche à votre question, il faudrait que je transpose exactement avec ce que

j'aurais dû connaître, quelle aurait pu être ma décision? C'est ça que vous me demandez. C'est une question qui est très difficile à répondre, ça fait tout de même plus de trois ans.

JOURNALISTE: M. René Mailhot.

M. MAILHOT: ...comme c'est la dernière question, je n'ai pas le choix. Il y a eu plusieurs transactions importantes dans le domaine de la presse récemment. Il y en a plusieurs de qui ont été préoccupés, entre autres par la vente/Montréal-Matin à La Presse.

M. BOURASSA:] Votre action est-elle encore en cours?

M. MAILHOT: Plusieurs dangers très sérieux. Qu'est-ce que vous en pensez? Je vous pose la question.

M. BOURASSA: Pour ce qui a trait à ces transactions, je voudrais examiner leurs implications. Je pense que la question de concentration doit être considérée différemment de ce qu'elle pouvait être considérée il y a vingt ans, parce qu'il y a une concurrence à la presse écrite qui est de plus en plus forte, que ce soit la radio, la télévision; je ne pense pas qu'on puisse parler de monopole avec le même sens qu'on pouvait en parler il y a vingt ans. Il reste le groupe Péladeau, le groupe Francoeur, le groupe Desmarais, Le Soleil, le groupe Gilbert. On ne peut pas dire qu'il y a monopole encore plus au Québec qu'il peut, y en avoir dans d'autres régions du monde. Vous avez Thompson, dans d'autres régions, vous avez Southam une vous avez Hearst. C'est une tendance qui paraît sur le plan strictement économique indépendamment de l'information assez inévitable sur le plan de la rentabilité. Il y a un aspect économique qu'on ne doit pas négliger. Qu'est ce qui serait arrivé à Montréal-Matin s'il n'y avait pas eu cette transaction? Qu'est ce qui serait arrivé aux centaines de personnes qui y travaillent?

M. MAILHOT: Qu'est-il advenu de la commission parlementaire sur la liberté de la presse? Est-ce que ce ne serait pas un moyen de le savoir?

M. BOURASSA: Il n'y a personne qui l'a demandée, mais on peut...

M. MAILHOT: Est ce qu'elle a été ajournée sine die?

M. BOURASSA: Je ne peux pas vous dire, je ne sais pas, je dois vous dire que je ne me souviens pas exactement quand a eu lieu la dernière réunion de la commission sur la liberté de la presse. M. Lesage sourit peut-être qu'il s'en souvient.

UNE VOIX: Cela fait au moins un an.

M. MAILHOT: Mais est-ce que la commission existe encore ...Est-ce qu'il y a eu des travaux?

M. BOURASSA. Je pense qu'il y avait eu des études qui avaient été commandées à ce moment-là. Il faudrait que je demande à M. L'Allier. Je ne peux pas vous répondre.

JOURNALISTE: Une dernière question. Au sujet des accusations quant à Loto-Québec, est ce que vous avez fait une enquête? Quels sont vos commentaires là-dessus?

M. BOURASSA: Dans cette question, je pense qu'on doit appliquer ce qu'on a appliqué partout ailleurs, c'est-à-dire l'analyse coûts-bénéfices. Les autorités à Loto-Québec ont dit qu'il était très difficile, au moment où cela a été formé, de pouvoir recourir à des normes d'engagement comme dans les autres secteurs, parce qu'on ne savait pas à ce moment-là si ce serait profitable ou si ce serait déficitaire. Donc il était assez difficile d'avoir des concessionnaires selon ce qui a été dit et nous n'étions pas là en 1969. Maintenant qu'il a été prouvé après trois ou quatre ans que c'est une entreprise très fructueuse, je n'ai pas d'objection, après cette période d'essai, d'appliquer ce concept d'analyse coûts-bénéfices que nous avons appliqué dans tous les autres secteurs, à examiner l'application de ce concept, si c'est faisable. J'entendais un autre chef de parti qui disait que c'était impossible. Ce serait impossible, pourquoi ce serait...

JOURNALISTE: C'est-à-dire que vous seriez prêt à changer le système actuel par un système de distribution?

M. BOURASSA: Je suis prêt à appliquer le concept coûts-bénéfices à toutes les entreprises gouvernementales. Il faut quand même admettre, d'ailleurs cela a été admis, que c'est l'une des choses qui marchent le mieux au gouvernement. Est-ce que c'est parce qu'il y a des libéraux qui...

JOURNALISTE: Un instant, un instant. Dernière sous-question, M. Picard.

M. BOURASSA: Il demeure, M. Picard, que c'est l'une des choses qui fonctionnent le mieux au gouvernement. Quand on va examiner l'application du concept coûts-bénéfices, il faudra tenir compte des résultats jusqu'à maintenant.

JOURNALISTE: Sur le même sujet, M. MacPherson. Loto-Perfecta n'ont pas été aussi prospères que dans le cas des autres pas, je pourrais vérifier. C'est que dans le début de tels organismes, dans l'application des politiques

JOURNALISTE: Vous avez dit que Loto-Québec a été institué par le gouvernement de l'Union Nationale, avant votre arrivée au pouvoir et que vous n'aviez eu aucun contrôle sur le nombre d'engagements. Je crois que Loto-Perfecta a été institués: par votre administration.

M. BOURASSA: Je pense, je parle sous toutes réserves, que les premiers mois de tels organismes, au début, je pense qu'on doit admettre qu'il est assez difficile de procéder d'une façon habituelle. C'est pourquoi on avait justifié, à ce moment-là, l'Union Nationale et M. Cusseau avaient justifié les procédures qui sont suivies depuis.

Je vous dis qu'actuellement, à la lumière de l'expérience et en tenant compte que l'administration donne d'excellents résultats, parce qu'il ne faut quand même pas être purement théoriciens et faire perdre de l'argent aux contribuables, simplement pour appliquer des théories.

Mais je vous dis que je n'ai aucune objection. On a resserré les contrôles dans tous les secteurs administratifs du gouvernement, dans les normes de distributions des contrats. On les a resserrés partout. Dans ce cas-là, c'est un des organismes qui fonctionne le mieux, au

gouvernement. On est quand même prêt, même si cela fonctionne très bien, même si les résultats sont très satisfaisants, à examiner l'application du concept coût-bénéfice.

JOURNALISTE: M. Qagnon, s'il te plaît.

JOURNALISTE: Qu'est-ce que c'est exactement que le concept du coût-bénéfice dont vous parlez?

M. BOURASSA: C'est le PPBS dont j'ai parlé depuis quatre ans.

JOURNALISTE: Pourriez-vous l'expliquer clairement pour les non-instruits?

M. BOURASSA: Je ne voudrais absolument pas que vous considériez que je considère que vous êtes un non-instruit, M. MacPherson.

M. MacPHERSON: Non mais j'ai de la difficulté à comprendre.

M. BOURASSA: En gros, de la façon la plus générale possible, pour essayer de rejoindre votre intelligence, c'est que le concept coût-bénéfice, c'est, disons, un concept de rentabilité, c'est-à-dire ce qu'il en coûte au gouvernement pour établir un système et ce qu'il en rapporte.

L'exemple classique, c'est dans le domaine des dépenses de santé. Qu'est-ce que cela rapporte de dépenser dans tel secteur de recherche, sur le plan des bénéfices à la population et qu'est-ce que ça rapporte, par exemple, de faire de la recherche dans tel type de cancer, sur le plan des bénéfices à la population, par rapport aux coûts que cela comporte? Alors dans le cas de la Loto-Québec, est ce que, par exemple, si on appliquait les normes traditionnelles, les résultats ou les revenus au gouvernement risqueraient de baisser substantiellement, au point de faire perdre au gouvernement des sommes importantes? C'est cela qu'il faut examiner. Est-ce que c'est assez clair?

JOURNALISTE: Si je comprends bien, pour le gouvernement, c'est d'exercer un contrôle plus serré.

M. BOURASSA: Non, non.

JOURNALISTE: Pour éviter le patronage, cela coûte...

M. BOURASSA: Non, non. Vous comprenez très mal.

JOURNALISTE: M. Gagnon.

M. GAGNON: M. le premier ministre, étant donné qu'on a prouvé que c'était rentable, pour un distributeur, d'obtenir une bonne route de distribution de billets de Loto, est ce que c'est l'intention de votre gouvernement de demander des soumissions publiques lors du relèvement des contrats de distribution?

M. BOURASSA: Je viens de répondre à cela, qu'on va examiner l'application de concept, en voyant quels peuvent être les effets.

M. GAGNON: Vous allez examiner la possibilité de demander des soumissions.

M. BOURASSA: De changer les normes de distribution ou d'octroi des contrats et quels peuvent être les effets sur le rendement de Loto-Québec.

JOURNALISTE: Messieurs, merci beaucoup. Mme Bacon et M. Bourassa sont disponibles pour les entrevues.